



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX sur les revenus de 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M DELPY ANDRE MARCEL
OU MME DELPY ANNE-MARIE
1 RUE DU STADE
81120 REALMONT

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 19 20 691 623 011

Déclarant 2 (C) : 18 76 231 823 277

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 27 307

Référence de l'avis : 18 81 A045048 52

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

1 RUE DU STADE
81120 REALMONT

Numéro FIP : 810 79 71 1414496789 3 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 10/07/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT **0 €**

Montant restitué **630,00 €**

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

81015

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone :**
 - **Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368* DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.**
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
TRÉSORERIE DE REALMONT
2 BIS BOULEVARD CARNOT - BP 29 81120 REALMONT
Tél : 05 63 55 52 93
 - Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS ALBI - S.A.I.D. 2EME SECTEUR
209 RUE DU ROC - 81014 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 48 89 89

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 18/12/2018

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M	S								2.5

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Pensions, retraites, rentes.....	29412	1094		
Abattement spécial de 10%.....	- 2941	- 383		
Salaires, pensions, rentes nets.....	26471	711		27182
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Rentes viagères à titre onéreux nettes ⁸				118
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			7	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				6
Revenu brut global.....				27306
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				27306
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				390
Décote.....				- 390
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				0
Impôt total avant crédits d'impôt.....			0	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1		1	- 1
Emploi salarié à domicile.....	1257		1257	- 629
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 629
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 630
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus	CSG	CRDS	PREL SOC CONT ADD	PREL SOL
Rentes viagères à titre onéreux ⁸	118	118	118	118
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	4	4	4	4
BASE IMPOSABLE.....	122	122	122	122
Taux de l'imposition	9,90%	0,50%	4,80%	2%
Montant de l'imposition.....	12	1	6	2
Total des prélèvements sociaux nets.....				21
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

>>> Suite de votre avis				
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....				630
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
Vos prélèvements sociaux ne sont pas mis en recouvrement.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				27307
Informations indiquées pour mémoire				
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				3
<hr/>				
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019				
<hr/>				
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer	0,00%			
OU				
Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus)				
Ces taux individualisés seront alors les suivants :				
Taux individualisé pour le déclarant 1		0,00%		
Taux individualisé pour le déclarant 2			0,00%	
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer				
Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur	Foyer	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Acompte des prélèvements sociaux :				
Rentes viagères à titre onéreux				
revenus soumis à l'acompte.....	118			
montant de l'acompte mensuel.....	2			
Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....	2			2
Ce montant étant inférieur à 5 €, il ne fera l'objet d'aucun prélèvement.				